

INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CHANDLER

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIELS



La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été mise en oeuvre par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en partenariat avec les associations municipales. Elle s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable.

Pour en savoir plus : mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/strategie/a-propos-de-la-strategie/

APPEL D'INTÉRÊT POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

La Ville de Chandler lance officiellement son appel d'intérêt pour les propriétaires d'immeuble résidentiel souhaitant participer à l'initiative d'installation de compteurs d'eau dans les résidences.

Afin de répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville souhaite procéder à l'installation de soixante (60) compteurs d'eau dans le secteur résidentiel d'ici le 30 juin 2023.



L'AVANTAGE DU COMPTEUR D'EAU

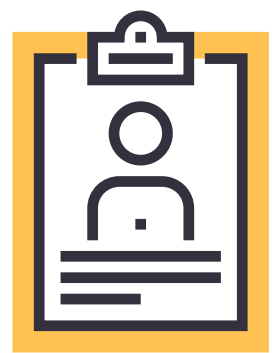


Le compteur d'eau permet aux propriétaires de pouvoir accéder à leurs données de consommation d'eau. Il peut également aider la municipalité à détecter et réparer des fuites ou des sources de gaspillage et, ainsi permettre l'optimisation de l'utilisation de l'eau en milieu résidentiel.

Conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable adoptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les municipalités doivent diminuer leur consommation d'eau potable d'ici 2025. À Chandler, la consommation résidentielle doit passer à 220 litres d'eau par personne par jour d'ici le 1er septembre 2025. En 2019, la consommation moyenne s'est chiffrée à 496 litres d'eau par personne par jour.

UN PROCESSUS SIMPLE ET VOLONTAIRE

La participation au projet n'implique aucun frais de la part des propriétaires d'immeuble résidentiel sélectionné pour participer au programme. Les coûts d'achat et d'installation des compteurs d'eau sont à la charge de la Ville de Chandler. Les personnes intéressées à s'inscrire à la liste des propriétaires volontaires pour l'installation d'un compteur d'eau doivent remplir un court formulaire disponible sur le site WEB de la ville www.villedechandler.com et le transmettre par courriel: hdvchan@villechandler.com



COMMERCES ET INDUSTRIES



Pour l'année 2023, les compteurs d'eau seront implantés dans toutes les industries et commerces en opération sur le territoire de la Ville de Chandler. Dans le cadre de ce programme, le compteur d'eau est fourni par la municipalité et l'installation de l'équipement est au frais du propriétaire.

Il faut spécifier que les industries et commerces les plus importants paient déjà une taxe pour l'utilisation de l'eau et que les compteurs d'eau auront peu ou pas du tout d'influence sur leurs comptes de taxes.

VILLE DE CHANDLER

35, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone: 418 689 2221 Télécopieur: 418 689 3073
Courriel: hdvchan@villechandler.com
www.villedechandler.com